



- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- **DROIT**
- 05-POUVOIR
- **JUSTICE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **POLITIQUE**



- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- **DROIT**
- 05-POUVOIR
- **JUSTICE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **POLITIQUE**



- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- **DROIT**
- 05-POUVOIR
- **JUSTICE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **POLITIQUE**



- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- **DROIT**
- 05-POUVOIR
- **JUSTICE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **POLITIQUE**



droit

Ce que chacun peut exiger, ce qui est permis, selon une règle morale, sociale ou plus particulièrement par conformité à une loi, un règlement. Peut constituer de manière plurielle un ensemble de règles juridiques auxquels un État se réfère relativement à la coutume ou à des lois. Représente ainsi une référence et un cadre aux activités humaines, diversement observé et défendu.



droit

Ce que chacun peut exiger, ce qui est permis, selon une règle morale, sociale ou plus particulièrement par conformité à une loi, un règlement. Peut constituer de manière plurielle un ensemble de règles juridiques auxquels un État se réfère relativement à la coutume ou à des lois. Représente ainsi une référence et un cadre aux activités humaines, diversement observé et défendu.



droit

Ce que chacun peut exiger, ce qui est permis, selon une règle morale, sociale ou plus particulièrement par conformité à une loi, un règlement. Peut constituer de manière plurielle un ensemble de règles juridiques auxquels un État se réfère relativement à la coutume ou à des lois. Représente ainsi une référence et un cadre aux activités humaines, diversement observé et défendu.



droit

Ce que chacun peut exiger, ce qui est permis, selon une règle morale, sociale ou plus particulièrement par conformité à une loi, un règlement. Peut constituer de manière plurielle un ensemble de règles juridiques auxquels un État se réfère relativement à la coutume ou à des lois. Représente ainsi une référence et un cadre aux activités humaines, diversement observé et défendu.

